

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2019 A 20h30

Date de convocation : 17/09/2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Marie-Pierre MARTIN, Maire de Roz-Landrieux.

Etaient présents : Mme MARTIN Marie-Pierre, maire ; M. RODE Frédéric, Mme MAINSARD Nelly, M. DELALANDE Eric, Mme FLAUX Céline adjoints ; M. GLEMOT René, Mme TOUZE LOPIN Sylviane, Mme PERRIN Mauricette, M. MOQUEREAU Olivier, M. ROBIN Régis, Mme PICAULT Rosine, Mme CAILLET Marie-José, Mme LARCHER Delphine conseillers municipaux.

Absent(e)s excusé(e)s : -

Absent : Mme PEUROIS Gilberte, M. ROSSI David conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. MOQUEREAU Olivier, Conseiller Municipal.

Monsieur RODE arrive à 20h52 lors de la présentation du RPQS 2018.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

APPROBATION A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2019.

Madame le Maire informe le conseil de la démission de M MORAUX et de la désignation de Mme PEUROIS Gilberte en tant que conseillère municipale.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2018 (n°19-09-33)

Sur invitation de Mme le Maire, Monsieur DELALANDE Eric expose les données du RPQS 2018 qui à été transmis à l'ensemble du Conseil en annexe de la convocation.

Pour rappel, le Maire doit établir chaque année, pour l'ensemble du territoire sur lequel le service est assuré, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS) avant le 30 septembre de l'année n+1.

Ce rapport comprend notamment une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers. Le rapport annuel est un document réglementaire, qui doit permettre l'information du public ainsi que la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performances.

Entendu cet exposé, Mme le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 13; vote : 0 contre, 0 abstention, 13 pour) :

- Décide de prendre acte de la présentation de ce rapport.

URBANISME – Convention opérationnelle avec l'EPF (n°19-09-34)

M ROBIN Régis est invité à sortir de la salle.

Sur invitation de Mme le Maire, Monsieur RODE Frédéric propose au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne afin de poursuivre le projet de création d'un lotissement sur la zone 1AUC située « Impasse de l'Eglise ».

Monsieur RODE Frédéric rappelle le projet de la collectivité de réaliser une opération de lotissement incluant du logement et notamment du logement social.

Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières sises Impasse de l'Eglise. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour que la commune de Roz-Landrieux puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il est proposé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

Il s'agit d'un établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial intervenant à l'échelle régionale. Il a pour objet de réaliser, pour son compte, celui de l'Etat, des collectivités locales ou de toute personne publique, des acquisitions foncières destinées à constituer des réserves foncières en accompagnement des opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme. Il dispose d'un personnel spécialisé et de fonds dédiés qu'il peut mettre à disposition de la collectivité par le biais d'une convention à intervenir entre les deux parties.

Il procède aux acquisitions nécessaires par tous moyens.

Pour rappel cette convention opérationnelle, dont le projet a été transmis annexé à la convocation, définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente mais aussi le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne.

Il est donc proposé de formaliser la demande d'intervention de la collectivité auprès de l'EPF Bretagne et d'approuver la convention opérationnelle proposée par cet établissement.

Madame CAILLET demande si le recours à l'EPF empêche le recours à un lotisseur. Monsieur RODE lui répond que le recours à un lotisseur est toujours possible.

Entendu cet exposé, Mme le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

M ROBIN ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 12; vote : 0 contre, 0 abstention, 12 pour) :

1°) Demande l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières annexée à la présente délibération ;

2°) Approuve ladite convention et autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;

3°) S'engage à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'il aura désigné les parcelles avant le 24 novembre 2026 ;

4°) Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1°) Travaux « Rue des Masses »

Les travaux « rue des Masses » ont commencé le 11 septembre 2019 pour une durée prévisionnelle d'un mois. Ils sont assurés par l'entreprise Potin TP. Un avenant devra être conclu suite à la casse d'une buse et la nécessité d'un hydrocurage.

Une inauguration sera faite début décembre avec le département et le préfet.

2°) *Projet de lotissement Zone 1AUC -Restitution d'étude*

Une restitution de l'étude de faisabilité de l'opération d'aménagement sur le secteur 1AUC sera organisée par le cabinet Massot le 11 octobre à 19h30 en mairie avec les habitants ayant participé aux ateliers et l'ensemble du conseil municipal.

3°) *DETR 2020 : Mise en conformité des Points Eau Incendie*

Suite aux besoins de mises aux normes en terme de points d'eau incendie dans différents endroits stratégiques de la commune il est proposé d'orienter la demande de DETR pour l'année 2020 sur cet axe. Une première réunion de diagnostic de situation a eu lieu avec le SDIS, le cabinet GUERIN, les eaux de Beaufort et Veolia. Un travail sera mené avec les eaux de Beaufort et Veolia afin d'établir un premier diagnostic technique et financier.

4°) *Rentrée scolaire 2019-2020*

Mme MAINSARD présente les données suivantes :

- Plus deux élèves à l'école publique (- 3 en maternelle et + 5 en élémentaire)
- Ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire et arrivée de deux nouveaux enseignants cette année.
- Un montant supplémentaire sera à prévoir pour la participation financière du fait de l'augmentation du nombre d'élève à l'école privée.
- Beaucoup d'enfants mangent à la cantine cette année.
- Quelques modifications de fiches de poste en accord avec les agents : Mme HAYER ne fait plus la garderie du soir mais reste faire le ménage à l'école élémentaire. Mme JAVELLOT ne fait plus de temps en classe mais fait la garderie du soir e remplacement de Mme HAYER. Mme FERON reste au restaurant scolaire entre les deux services.
- Depuis le début du mandat, des efforts importants ont été réalisés par l'équipe enseignante de l'école en terme de rangement. Cet effort est très apprécié par tous.

5°) *Dépenses engagées*

Mme le Maire porte à connaissance du conseil les données suivantes :

- Le réseau informatique a été intégralement refait à la mairie pour un montant total de 8 139,60€ TTC.
- La chaîne de tirage de la cloche 3 doit être changée pour un montant de 606,84€ TTC.

6°) *Journées européennes du patrimoine 2019*

Mme FLAUX est très satisfaite des Journées européennes du patrimoine organisées cette année. Les pièces ont été mises à disposition par le Musée de Bretagne durant une semaine. Le public ainsi que les écoles ont pu en profiter. Il y a eu une bonne fréquentation durant les deux jours.

7°) Informations diverses

Le Broc café change de propriétaires : après une période de travaux, de nouvelles prestations de restaurations seront proposées par les nouveaux propriétaires.

Les habitants sont appelés à la vigilance car c'est la période de forte affluence des frelons asiatiques.

Il y a eu un troisième sinistre sur le préfabriqué. Les élus formulent la demande de mettre en place un système de protection.

8°) Agenda

- Une inauguration de la rue des masses sera organisée début décembre en présence du département et du préfet.
- Une inauguration des biblio-cabines sera aussi organisée.
- Les vœux du Maire auront lieu le 18 janvier à 11 heures.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 23 octobre à 20h30.

Fin de séance : 22H06

**A Roz-Landrieux,
Le 26 septembre 2019.**

**M MOQUEREAU Olivier
Secrétaire de séance**

